Amendement N° 014

Alternative Écologiste et Sociale
Font de Gauche
RCDEC
Ensemble IDF

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport : CP 2020-087 : 1ÈRES AFFECTATIONS - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, ÉGALITÉ FEMMES HOMMES ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
2ÈMES AFFECTATIONS - CITOYENNETÉ

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté, rédigé comme suit :

"Décide d'engager les moyens nécessaires au rétablissement du char de la Région Île-de-France lors de l'édition 2020 de la Marche des Fiertés de Paris."

Exposé des motifs de l'amendement :

La Marche des Fiertés LGBTQI+ de Paris compte parmi les plus grandes manifestations politiques et culturelles de notre région avec plus de 500 000 participant-es chaque année.

En 2020, partout dans le monde, et y compris en France, des personnes LGBTQI+ sont encore agressées dans l'espace public du fait de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. C'est pourquoi cette marche est un symbole de la lutte contre les LGBT-phobies et de la promotion des droits fondamentaux.

L'éducation, la prévention mais aussi la mobilisation des pouvoirs publics sont indispensables pour faire reculer durablement les LGBT-phobies. En soutien avec ces initiatives, cet amendement demande au Conseil régional d'exprimer sa solidarité en participant à la Marche des Fiertés de Paris en 2020.

Ghislaine SENÉE
Alternative Ecologiste et Sociale

Céline MALAISÉ
Front de Gauche – Parti Communiste Français et République & Socialisme